

**Questions – Réponses
sur cet appel d'offres :**

Question :

Il est demandé un certificat de visite dans le RC mais je ne trouve pas les modalités pour la visite dans le RC.

Réponse :

Le certificat de visite du site n'est obligatoire qu'en phase de remise d'une offre pour les candidats présélectionnés.

Le site est visible librement pour la première phase de remise candidature, le terrain étant libre de toute construction.